

EPREUVES ORGANISEES EN 2025

Deux Championnats de France Interclubs sont organisés : Seniors Dames et Seniors Messieurs.

Chaque Championnat de France comprend :

- Une division Nationale 1 (catégorisée en P1500), des Conférences interrégionales (catégorisées en P1000) qualifient les équipes de Régionale 1 pour la Nationale 1.
- Des championnats régionaux avec une ou plusieurs divisions : R1 (catégorisée en P500), R2,...
- Éventuellement des championnats départementaux avec une ou plusieurs divisions : D1, D2,...

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT REGIONAL 2025

Championnat Régional :

- La division Régionale 1 est qualificative à la Conférence interrégionale (conférence Est pour les Hauts-de-France qui aura lieu les samedi 29 et dimanche 30 mars 2025).
- En 2025, le Championnat Régional comporte 3 divisions chez les Dames et 7 divisions chez les Messieurs.

INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les clubs souhaitant participer aux Championnats régionaux interclubs seniors, Dames ou Messieurs, ont inscrit leur(s) équipe(s) auprès de la Ligue et disposent, au minimum, d'une piste de Padel.

Le droit d'inscription est de 50 € par équipe en division Régionale 1 (tarif fixé par la FFT) et 43 € par équipe dans les autres divisions. Les droits d'engagements seront prélevés sur le compte du club à l'issue de la compétition.

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Le Championnat Régional Dames des Hauts-de-France est composé de 3 divisions :

- R1 : TMC de 8 équipes – assimilée à un P500
- R2 : 4 TMC de 3 équipes – assimilée à un P250
- R3 : 2 TMC de 4 équipes - assimilée à un P100

Le Championnat Régional Messieurs des Hauts-de-France est composé de 7 divisions :

- R1 : TMC de 12 équipes - assimilée à un P500
- R2 : 4 TMC de 4 équipes - assimilée à un P250
- R3 : 4 TMC de 4 équipes - assimilée à un P250
- R4 : 4 TMC de 4 équipes - assimilée à un P250
- R5 : 4 TMC de 4 équipes - assimilée à un P100
- R6 : 3 TMC de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes – assimilée à un P100
- R7 : 3 TMC de 4 équipes – assimilée à un P100

CALENDRIER ET HORAIRES

Afin de permettre une bonne organisation du championnat, le Capitaine de l'équipe du club qui accueille prend contact avec ses homologues des équipes visiteuses, au moins une semaine avant la rencontre. Cette démarche ayant pour but d'éviter avant tout des difficultés de dernière minute.

Le calendrier du Championnat Régional est le suivant :

- Dames :
 - R1 : TMC à 8 équipes les samedi 15 et dimanche 16 mars 2025 au TC Amiens Métropole

Règlement du Championnat Régional de Padel par Équipes 2025

- R2 : 1^{ère} journée le dimanche 2 mars 2025, 2^{ème} journée le dimanche 16 mars 2025. La 2^{ème} journée verra s'affronter, dans des TMC à 4 équipes, les équipes 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} de chaque poule de la 1^{ère} journée.
- R3 : 1^{ère} journée le dimanche 2 mars 2025, 2^{ème} journée le dimanche 16 mars 2025. Lors de la 2^{ème} journée, les 2 premiers de chaque poule disputeront un TMC à 4 équipes ; idem pour les équipes terminant aux 3^{ème} et 4^{ème} places lors de la 1^{ère} journée.
- Messieurs :
 - R1 : TMC à 12 équipes les samedi 15 et dimanche 16 mars 2025 au Padel Football Club
 - R2, R3, R4 et R5 : 1^{ère} journée le dimanche 2 mars 2025, 2^{ème} journée le dimanche 16 mars 2025. La 2^{ème} journée verra s'affronter, dans des TMC à 4 équipes, les équipes 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de la 1^{ère} journée.
 - R6 : 1^{ère} journée le dimanche 2 mars 2025, 2^{ème} journée le dimanche 16 mars 2025. La 2^{ème} journée verra s'affronter, dans des TMC à 4 équipes, les équipes 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule de la 1^{ère} journée. Les trois équipes 4^{èmes} de poule disputeront une poule de 3 lors de la 2^{ème} journée.
 - R7 : 1^{ère} journée le dimanche 2 mars 2025, 2^{ème} journée le dimanche 16 mars 2025. La 2^{ème} journée verra s'affronter, dans des poules à 3 équipes, les équipes 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de la 1^{ère} journée.

Exceptées les divisions R1 Dames et Messieurs, **toutes les autres divisions se jouent sur 2 journées de championnat : dimanche 2 et dimanche 16 mars 2025.**

Les rencontres du Championnat sont prévues à 9h00.

DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Une rencontre est composée de 3 doubles.

Le format de jeu est :

- le format A1 (3 sets à 6 jeux) en R1 et en R2, Dames et Messieurs
- le format B1 (2 sets à 6 jeux, super jeu décisif à 10 points en cas de 3^{ème} set) dans toutes les autres divisions

Avant le début de la rencontre, et en l'absence de juge-arbitre désigné par la Ligue, les capitaines d'équipes s'échangent la composition des 3 doubles.

Ordre des parties : double 2, puis double 1, puis double 3.

Le Capitaine d'équipe établit sa composition comme il l'entend avec les joueurs de son équipe, mais en respectant la « force » des paires. Les paires sont classées par ordre de poids : la paire la plus forte devant évoluer en position 1.

En cas d'égalité de poids entre 2 équipes, le Capitaine est libre de désigner l'équipe la plus forte sauf dans le cas où il y a un joueur « Non Classé » Padel. Ce dernier devra obligatoirement jouer dans le double inférieur.

Entre chaque rencontre, le Capitaine peut proposer une composition d'équipe différente.

Les balles (un tube par match) sont fournies par le club ou la structure d'accueil. **Chaque poule ou TMC se joue à minima sur 2 pistes.**

COMPOSITION DES ÉQUIPES, DATES DE QUALIFICATION, STATUT DES JOUEURS ET CLASSEMENT POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL

Quelle que soit la division, chaque équipe est composée de 6 joueurs/joueuses (3 doubles par rencontre), tous régulièrement licenciés ou rattachés à un club à la date fixée par l'organisateur et faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure.

Divisions Régionales 1 Dames et Messieurs :

- La **date limite de qualification** des joueuses et joueurs disputant la Régionale 1 est le **31 octobre 2024 à 23h59**.
- Pour toute équipe disputant la division Régionale 1, chaque Club participant doit déclarer un minimum de 6 joueurs/ses et un maximum de 8 joueurs/ses sur sa « **Fiche Equipe** » pour le **15 février 2025** (classement de février 2025). Ces 6 joueurs/ses déclarés sur la « Fiche Equipe » resteront, de fait, rattachés à cette équipe (joueurs « brûlés ») et ne pourront en aucun cas faire partie ni participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur club au cours de l'année sportive 2025.
- Le calcul des **statuts des joueurs/ses (3 statuts possibles)** s'effectue à la date du 31 octobre 2024. **Deux joueurs maximum disposant du statut « Nouvellement Equipe »** (NvEq) pourront figurer sur la « Fiche Equipe ». **Aucun joueur disposant du statut NON EQUIPE** ne pourra figurer sur cette même liste (cf « Guide de la compétition Janvier 2025 « 5 - CHAMPIONNATS PAR EQUIPES - ANNEE SPORTIVE 2025 » pages 15 et 16).
- Le **classement utilisé** lors de la Régionale 1 (15 & 16 mars 2025), pour la composition des équipes, des tableaux et l'établissement des têtes de série, sera celui du mois de **mars 2025**.
- En cas d'inscription de plusieurs équipes pour un club, chaque Club disposant d'une ou plusieurs équipes en Régionale 1, verra ses joueurs « brûlés » de 6 en 6. Ainsi, les conditions suivantes sont à remplir concernant la composition des équipes :
 - Les 6 joueurs déclarés sur la Fiche de l'équipe 1 seront « brûlés » et ne pourront donc en aucun cas participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur Club ;
 - Le numéro 1 de l'équipe 2 ne pourra pas avoir un classement meilleur que le numéro 6 de l'équipe 1 ; si la « Fiche Equipe » comportait 8 joueurs, les 2 joueurs remplaçants, en positions 7 et 8 de ladite « Fiche Equipe » et non « brûlés », s'ils étaient amenés à participer aux rencontres de championnat, ne pourraient donc être moins bien classés que le numéro 1 de l'équipe 2 ;
 - Et ainsi de suite...
 - En revanche, un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4...) peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son club ;
- En Régionale 1, tout joueur participant à 1 rencontre avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe et ne pourra plus rejouer avec une équipe inférieure.

Divisions Régionale 2 Dames, Régionales 2 à 5 Messieurs :

- La **date limite de qualification** des joueuses et joueurs est fixée à la veille de la 1^{ère} journée de championnat, soit le **1^{er} mars 2025 à 23h59**.
- **Aucune « Fiche Equipe »** n'était à fournir lors de l'engagement des équipes dans ces divisions, **sauf pour l'inscription de nouvelles équipes**.
- Dans ces divisions, **aucune limitation sur les statuts des joueurs** n'est appliquée : NvEq ou NON EQUIPE.
- Le **classement à prendre en compte pour la composition des équipes** dans ces divisions est le suivant : 1^{ère} journée = classement de février 2025, 2^{ème} journée = classement de mars 2025.
- Concernant la composition des équipes, et si un club a engagé plusieurs équipes dans ces divisions, les conditions suivantes seront à remplir :
 - Le poids total de l'équipe 1 (addition des 6 classements des joueurs) doit être meilleur (donc inférieur numériquement) que le poids total de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3, 3 et 4, etc.
 - Le 4^{ème} joueur de l'équipe 1 ne peut en aucun cas être moins bien classé que le 1^{er} joueur de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3, etc.
 - Un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4, ...) peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son club. Cependant, un joueur participant à 1 rencontre en Régionale 1 ou à 2 rencontres dans ces divisions avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe.

L'ensemble des autres points de règlement et le cahier des charges pour les clubs sont détaillés dans le Guide de la Compétition Padel 2025 (mise à jour janvier 2025), Chapitre V, « Les championnats par équipes ».

CONDITION DE PARTICIPATION DES JOUEURS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

Les championnats régionaux interclubs de Padel sont ouverts à tout joueur, quelle que soit sa nationalité, régulièrement licencié ou rattaché à un club à la date fixée par l'organisateur, licence portant la mention « Compétition autorisée » (licences « Padel » ou « multi-raquettes »).

Pour pouvoir participer aux interclubs de Padel, la **date limite de prise de licence (millésime 2025)** est fixée, selon les divisions, aux dates suivantes :

- Régionales 1 Dames et Messieurs (règlement FFT) : jeudi 31 octobre 2024 à 23h59
- Régionale 2 et 3 Dames, Régionales 2 à 7 Messieurs : samedi 1^{er} mars 2025 à 23h59 (veille de la 1^{ère} journée)

Pour les règles de qualification, plusieurs cas sont possibles :

- 1) Un joueur licencié Multi raquettes ou Padel dans un Club « A » exclusivement Padel à la date limite fixée par l'organisateur, ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 2) Un joueur licencié Padel dans un Club « A » Tennis & Padel à la date limite fixée par l'organisateur, ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 3) Un joueur licencié Multi raquettes dans un Club « A » Tennis & Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, inscrit ou non sur une liste d'équipe mais ne prenant finalement pas part aux rencontres par équipes pour ce Club A, pourra prendre part ultérieurement à une rencontre par équipes avec un autre Club.
- 4) Un joueur licencié Multi raquettes dans un club « A » exclusivement Tennis ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue, pourra s'inscrire dans une équipe d'un club de Padel ou de Tennis Padel de son choix, partout en France métropolitaine.

ENVOI DES RÉSULTATS

La Gestion Sportive ou Ten'up ne peuvent pas, pour le moment, être utilisées pour les Championnats par Équipes de Padel. Dès la fin de la rencontre, **toutes les feuilles de match devront être envoyées scannées par mail, par l'équipe qui reçoit, au JAP responsable de sa division :**

- Dames :
 - R2 : Alexandre MAILLE – alexandre.maille@fft.fr
 - R3 : Emmanuel DAVERDIN – emmanuel.daverdin@fft.fr
- Messieurs :
 - R2 : Pierre-Marie GEFFROY – pm.geffroy@live.fr
 - R3 : Aurélien CARLIER - aureliensquash@gmail.com
 - R4 : Corentin DEVAUX - corentin-30@hotmail.fr
 - R5 : Emmanuel DAVERDIN - emmanuel.daverdin@fft.fr
 - R6 : Thierry DUMONT - factory5soissons@gmail.com
 - R7 : Romain KOWALCZYK - emilie.kowalczyk.62@gmail.com

Les deux divisions R1 – dames et messieurs - seront juge-arbitrées par un JAP désigné par la Ligue le week-end du 15 et 16 mars 2025.

CLASSEMENTS

Le classement de Padel est mensuel et sous forme de ranking (1 à N). Ce dernier est à appliquer automatiquement pour les rencontres à venir.

- Dames :
 - R1 : classement de mars 2025
 - R2 et R3 : classement de février 2025 pour la 1^{ère} journée ; classement de mars 2025 pour la 2^{ème} journée.
- Messieurs :
 - R1 : classement de mars 2025
 - R2 à R7 : classement de février 2025 pour la 1^{ère} journée ; classement de mars 2025 pour la 2^{ème} journée.

RAPPEL CONCERNANT LA LICENCE ET LE STATUT MÉDICAL

Les joueurs possédant une licence « D » (découverte) ou « S » (périscolaire) ne sont pas autorisés à jouer en Championnat par Équipes. Il est possible de transformer ces licences en licence « Multi-raquettes ». Un joueur disposant d'une licence hors-club est autorisé à jouer les interclubs s'il a été rattaché à un club dans les délais de qualification.

En conséquence, les capitaines doivent s'échanger avant la rencontre les documents suivants (de manière imprimée et/ou dématérialisée) :

- la licence
- la pièce d'identité avec photographie

NOMBRE DE MONTEES ET DESCENTES PAR DIVISIONS – INTERCLUBS 2026

Le nombre de montées et descentes prévisionnelles pour les interclubs 2026 sera réparti de la manière suivante :

- Dames :

	R1	R2	R3
Montées		2	2
Descentes	2	2	

- Messieurs :

	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7
Montées		2	2	2	2	2	2
Descentes	2	2	2	2	2	2	